Image not found or type unknown

le droit à la nationalité française ou non?

Par **ben soumia**, le **27/10/2009** à **12:25**

je suis née en france en 1979, à saint epinay à Argenteuil (et je suis mariée actuellement).où j'ai vécu pendant 3ans avec ma famille depuis nos parents nous en fait rentré au maroc. Dernièrement il ya presque +de 2ans mes parents et ma grande sœur ont obtenus la nationalité française.je voudrais savoir si c'est possible d'avoir moi aussi la nationalité française?à titre d'information mes parents ont un petit appartement à Argenteuil.SVP j'aimerai bien avoir une réponse le plus vite possible et bien explicative
et Merci

Par **jeetendra**, le **27/10/2009** à **12:51**

bonjour, il y a belle lurette que le simple fait d'etre né en France ne suffit pas pour obtenir la nationalité Française, cordialement.

Par **ben soumia**, le **27/10/2009** à **13:03**

je me suis un peu renseignée auprès de l'ambassade et apparemment on ma conseillé qu'il faut que je sois en France pour pouvoir demander ma nationalité à l'aide d'un avocat.en plus, si mes parents demandent le regroupement familiale ça sera plus possible d'obtenir ma nationalité

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés